

VAGUE 1 : RECRUTEMENT POSTES A PROFIL ECOLE INCLUSIVE

Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Lundi 30 janvier 2023	Du lundi 30 janvier au jeudi 2 février 2023 (12h00)	Mercredi 22 février 2023	Vendredi 24 février 2023

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV (mentionnant impérativement les coordonnées téléphoniques) **exclusivement par courriel** à

mvt1d24@ac-bordeaux.fr

POSTES	CIRCONSCRIPTION		ETABLISSEMENTS	FICHE
Enseignant en ULIS COLLEGE		5	• CLG LEROI-GOURHAN LE BUGUE • CLG JEAN ROSTAND MONTPON MENESTEROL • CLG GIRAUT DE BORNEIL EXCIDEUIL • CLG JACQUES PREVERT BERGERAC • CLG CLOS CHASSAING PERIGUEUX	FP01
Enseignant éducateur internat		x	EREA JOËL JEANNOT TRELISSAC CEDEX	FP02
Enseignant UPE2A		1	EREA JOËL JEANNOT TRELISSAC CEDEX	FP03
Enseignant référent		1 1	CLG EUGENE LE ROY BERGERAC CLG GIRAUT DE BORNEIL EXCIDEUIL	FP04
Enseignant et Responsable Local(e) de l'Enseignement		1	• CENTRE DE DETENTION MAUZAC ET GRAND CASTANG	FP05
		1	• CENTRE DE DETENTION NEUVIC	FP06
		1	• CENTRE DE DETENTION PERIGUEUX	FP07
Enseignant en centre éducatif fermé (CEF)		1	BERGERAC	FP08

Évaluateur Coordinateur vie scolaire MDPH		1	• MDPH PERIGUEUX	FP09
Coordonnateur Unité enseignement autisme		1	E.E. PU LES MAURILLOUX TRELISSAC	FP10
Enseignant spécialisé dans la scolarisation des élèves déficients visuels		1	SESSAD DU CENTRE D'AILLAUD CASTELET A BOULAZAC.	FP11
Enseignant spécialisé		0.50 0.50	• IME LES VERGNES • EEAP Calypso	FP12
Coordonnateur pédagogique en unité d'enseignement		1	• I.M.E. INSTITUT MEDICO EDUCATIF COULOUNIEIX CHAMIER	FP13
Enseignant en UE (classe interne ou externalisée)		1	• I.M.E. INSTITUT MEDICO EDUCATIF COULOUNIEIX CHAMIER	FP14

Enseignant ULIS COLLEGE

Profil de poste

Intitulé : poste d'enseignant coordonnateur en unité localisée d'inclusion scolaire en collège (ULIS-Collège).

Public concerné : les professeur-e-s de lycées et de collèges ou les professeur-e-s de lycée professionnel de toutes disciplines, titulaires du 2 CA-SH, correspondant à l'option du dispositif, ou ayant le CAPPEI. (ou en cours de certification)

Les professeur-e-s des écoles titulaires du CAPA-SH correspondant à l'option du dispositif, ou ayant le CAPPEI (ou en cours de certification)

Missions:

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe.
- Assurer les enseignements visant à préparer, développer ou consolider les apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- Assurer la coordination du dispositif ULIS.
- Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles dans les classes.
- Faciliter l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogique.
- Assurer une mission de personne-ressource auprès de l'ensemble de la communauté éducative.
- Coordonner les emplois du temps des élèves ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés.
- Coordonner, le cas échéant, les accompagnements par l'auxiliaire de vie scolaire.

Compétences attendues :

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Connaître et proposer des modalités diversifiées d'accessibilité pédagogique
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Savoir mettre en œuvre en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé.
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri catégorielle.
- Avoir les sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
- Maîtriser l'outil informatique (niveau C2i souhaité).
- Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux.

Recrutement :

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur Franck VEYSSIERE (IEN ECOLE INCLUSIVE).

Enseignant éducateur en internat EREA de Trélissac

Les missions de l'internat :

- Le développement d'activités socio-éducatives.
- La remédiation aux difficultés d'apprentissage par la pratique des études dirigées et du soutien scolaire.
- L'éducation à la citoyenneté.
- L'éducation aux loisirs et le développement des activités sportives.
- La gestion du projet individuel de formation des adolescents dont l'éducateur référent sera un des garants.
- La participation à la formation générale des élèves, par le développement d'activités culturelles et artistiques.
- Le développement des relations avec l'environnement de l'institution, en particulier les collaborations avec les associations, les collectivités territoriales et les entreprises pour compléter l'éducation et la formation des jeunes accueillis en EREA/LEA.

Les missions de l'enseignant-éducateur en internat :

- L'enseignant éducateur en internat remplit une mission pédagogique et éducative nécessitant un travail en équipe à plusieurs niveaux : ensemble des enseignants éducateurs et des AED, ensemble des personnels enseignants, ensemble des personnels de l'établissement.
- Il assure des activités d'enseignement et/ou de co-enseignement et conçoit des projets pluridisciplinaires.
- Il conçoit et mène des temps d'activités socio-éducatives et de loisirs.
- Il accompagne le processus d'insertion sociale et professionnelle et il a un rôle de référent du parcours de l'élève o prise en considération des compétences scolaires,
o suivi scolaire : études surveillées et aides personnalisées aux devoirs,
o complémentarité avec les partenaires médico-sociaux et de santé,
o communication dynamique et fructueuse avec la famille.
- Il contribue à la socialisation et l'autonomie des élèves : accompagnement à tous les stades de son développement dans les actes de la vie quotidienne, en prenant en compte la spécificité et les formes qu'elle peut prendre.
- Il participe à la formation personnelle des élèves par la mise en œuvre d'activités culturelles, artistiques et sportives.
- Dans le cadre du travail d'équipe il participe à la recherche de stages et à leur suivi.
- Il s'implique dans la vie de l'établissement : participation aux réunions institutionnelles, mise en œuvre des décisions communes, contribution aux opérations et actions menées.
- Les activités feront l'objet de bilans périodiques et d'un rapport annuel d'activité.

L'organisation des services

Les enseignants éducateurs en internat assurent à la fois des services d'enseignement et des services d'accompagnement éducatif. Le temps de service inclut 2 heures de réunions hebdomadaires.

Connaissances indispensables

- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles et du professeur des écoles spécialisé.
- Connaissance de l'école inclusive et des dispositifs particuliers de suivi des élèves.
- Connaissance du système éducatif.

Compétences attendues

- Aptitude au travail en équipe et grande disponibilité.
- Capacité d'adaptation et capacité à prendre en charge au plan pédagogique et au plan éducatif des adolescents en difficulté scolaire, sociale, personnelle.
- Capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs).
- Expérience de gestion de groupe souhaitée (milieu associatif, engagement personnel au niveau des jeunes, animation, ateliers éducatifs...).
- Aptitude à gérer les conflits.

Formation souhaitée

CAPPEI ou équivalent, ou volonté de s'engager dans la préparation du diplôme d'enseignant spécialisé.

Modalité d'affectation

Affectation à titre définitif

Éléments de rémunération

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon

Modalité de recrutement

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur Franck VEYSSIERE (IEN ECOLE INCLUSIVE).

Enseignant UPE2A

DESCRIPTION DU POSTE

La mise en place d'UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) s'appuie sur les dispositions de la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2-10-2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012).

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la mission départementale "scolarisation des EANA".

La mission sera exercée sur l'ÉREA de Trélissac. Le poste sera obtenu à titre provisoire.

MISSIONS

- Concourir à la mise en œuvre des objectifs définis en matière de scolarisation des élèves arrivant allophones par la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2-10-2012
- Formaliser le premier parcours de scolarisation des élèves en prenant appui sur le socle commun de connaissances et de compétences et de culture et évaluer régulièrement les progrès des élèves.
- Travailler en collaboration avec les équipes enseignantes et organiser la transmission d'informations entre l'UPE2A et les classes ordinaires, dans le respect des horaires des enseignements du 1er degré, avec une souplesse d'organisation entre l'UPE2A et la classe d'inclusion.
- Enseigner le Français comme Langue Seconde au sein de l'UPE2A, à hauteur de 9 heures/minimum hebdomadaire par élève.

ACTIONS A CONDUIRE

- Évaluer les connaissances et compétences des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et proposer, en lien avec la classe ordinaire, un projet individuel pour chaque élève, qu'il ait été ou non scolarisé dans le pays d'origine.
- Assurer la liaison avec les familles, les associations et autres organismes référents.
- Assurer un suivi des élèves allophones scolarisés en concertation avec les équipes enseignantes et en lien avec les IEN du premier degré.
- Intervenir en termes de conseils auprès des enseignants du premier degré recevant les élèves allophones.
- Veiller lors du passage entre le 1er et le 2nd degré au suivi en UPE2A si nécessaire.
- Participer aux actions de formation et d'information du CASNAV destinées aux enseignants.

COMPETENCES ET TITRES REQUIS

- Connaissance et intérêt pour les publics concernés.
- Expérience en enseignement du français langue étrangère et seconde (certification FLS et/ou diplôme de FLE souhaités).
- Expérience solide dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (expérience du CP).
- Aptitude reconnue au travail en équipe.
- Souplesse, mobilité et rigueur.
- Ouverture et capacité relationnelle et interculturelle (familles souvent éloignées de l'école).

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

Modalité de recrutement

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur Franck VEYSSIERE (IEN ECOLE INCLUSIVE).

Enseignant référent

DESCRIPTION DU POSTE

L'enseignant référent est un personnel de l'éducation nationale titulaire d'un diplôme spécialisé. Chargé du suivi des élèves handicapés sur un secteur géographique, il est basé sur un collège de ce secteur. A ce titre, il est, pour le secteur, la personne ressource qui sera très souvent consultée en première intention sur les situations de scolarisation d'élèves handicapés.

Missions

- Assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal (Article D351-12 du code de l'éducation)
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Actions à conduire

- Travailler en partenariat avec la MDPH et en particulier avec le coordonnateur du pôle enfants-adolescents et l'équipe pluri-disciplinaire d'évaluation.
- Organiser les ESS depuis l'édition des convocations jusqu'au compte-rendu final.
- Être une personne ressource de proximité pour l'ensemble des partenaires de la scolarisation d'un élève handicapé (familles, équipes pédagogiques, professionnels des services de soins...).

Compétences et titres requis

- Titre : être titulaire du CAPPEI, d'un CAPA-SH, d'un 2CA-SH ou des équivalences énoncées à l'article cité au paragraphe « missions ».
- Avoir une bonne connaissance de l'ensemble des structures de l'A-SH
- Posséder des qualités de synthèse, de rédaction, d'organisation et de conduite de réunion
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (bureautique : traitement de textes, tableur...) et plus généralement savoir paramétrer «a minima » un système d'exploitation.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur VEYSSIERE (IEN Ecole inclusive).

Responsable Local(e) de l'Enseignement (RLE)
Centre de détention Mauzac

Profil du poste	La mission comporte à la fois un volet administratif lié à l'organisation des services et un volet pédagogique avec des temps d'enseignement ainsi que la participation à la Commission . Pluridisciplinaire Unique (CPU)
Cadre réglementaire	Convention nationale Education nationale-Justice du 15/10/19 annexée à la Circulaire N°2020-057 du 9/03/2020 L'enseignant assure ses missions sous l'autorité de la proviseure de l'Unité Pédagogique Régionale qui a la responsabilité de l'organisation des enseignements et sous le contrôle des corps d'inspection de l'Education Nationale Autorisation d'accès permanente délivrée par l'Administration pénitentiaire- Mission incompatible avec un temps partiel.
Diplôme requis	CAPA-SH, CAPPEI pour être titularisé sur le poste après année probatoire
Missions Compétences attendues générales	Assurer la coordination de l'enseignement en cohérence avec les modalités de fonctionnement de l'établissement pénitentiaire Elaborer et assurer le suivi du projet pédagogique de ULE Conduire un bilan pédagogique initial individuel afin de répondre aux besoins en tenant compte de la durée de la peine, en recherchant l'adhésion de la personne détenue Développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, en portant une attention particulière aux publics prioritaires : jeunes majeurs personnes ne maîtrisant pas la langue française et/ou les savoirs fondamentaux, public non qualifié. Permettre aux personnes de se remobiliser et d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes ainsi que la maîtrise des outils numériques de base. Contribuer à la prévention, au repérage et au signalement de la radicalisation et de la violence Accompagner la préparation des diplômes et la validation des acquis Assurer la coordination et l'articulation de l'enseignement avec les activités socio-éducatives et les actions de la formation professionnelle Travailler en partenariat, notamment avec le SPIP, pour sécuriser le parcours de formation ou la passation d'examens dans le cadre de la sortie de détention Constituer et mettre à jour le volet pédagogique du dossier de sortie
Connaissances Requises	Connaissance du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé, du système éducatif ainsi que, idéalement, des dispositifs de formation professionnelle
	Disponibilité, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire Capacité à travailler en équipe et en partenariat, adaptabilité à un milieu spécifique Maîtrise des outils numériques Déplacements à prévoir
Conditions particulières d'exercice	Réaffectation à l'année (l'enseignant reste titulaire de son poste lors de la 1 ^{er} année d'exercice sur le poste de RLE, nomination à titre définitif la 2 ^{ème} année si spécialisation acquise) Exercice sur 36 semaines, étendu selon les besoins du service pour la préparation de la rentrée et de la fin de l'année scolaire Service d'enseignement hebdomadaire conditionné par le statut de l'enseignant, le temps de coordination et de suivi faisant partie de l'ORS Lettre d'objectifs rédigée conjointement par le Proviseur de l'UPR et l'IEN Ecole Inclusive Evaluation conjointe par le Proviseur de l'UPR et l'IEN Ecole Inclusive Plan de formation continue annuel spécifique obligatoire (avec déplacements)
Éléments de rémunération	Traitement selon le profil + indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire se substituant à ISAE/ISOE
Modalités de candidature	Poste à profil relevant d'une Commission de recrutement Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter M. Veyssière (IEN Ecole Inclusive).

Enseignant en centre pénitentiaire NEUVIC

POSTE	100 % au centre pénitentiaire de NEUVIC En priorité pour un enseignant détenteur du CAPPEI ou équivalent, justifiant si possible d'une expérience pédagogique professionnelle auprès de mineurs ou de jeunes en difficultés sociales ou scolaires, ou d'une expérience dans des établissements difficiles ou d'une expérience de remise à niveau de public adulte. Il s'agit d'apporter une réponse en termes d'enseignement à des niveaux différenciés.
NATURE DES MISSIONS CONFIEES	Attention : L'enseignement en milieu carcéral est défini aussi comme une formation pour adultes. Les enseignants, en relation avec l'ensemble des autres partenaires intervenant dans les établissements, s'efforcent de mener une politique d'incitation visant à permettre l'accès de l'enseignement aux détenus qui, même sans être demandeurs, du fait justement de leur grande marginalisation, pourraient utilement en bénéficier Considérer l'enseignement comme élément essentiel dans le dispositif de réinsertion. Soutenir la personne dans toutes les phases de la détention, fixer des objectifs et construire des projets qui structurent le temps. Assurer l'accès au monde de l'écrit et proposer des activités intellectuelles complexes et enrichissantes. Contribuer à restaurer un sentiment de compétence et une image de soi plus positive. Viser en centre de détention une formation générale et/ou professionnelle sanctionnée par des diplômes reconnus. Ouvrir aux différentes formes d'accès au savoir (liaisons entre l'enseignement et les activités professionnelles, socio-éducatives, culturelles)
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	Connaître les méthodes d'évaluation Connaître les outils et les démarches pédagogiques élaborées dans le cadre de l'enseignement et des apprentissages en direction d'un public spécifique Savoir individualiser les parcours et mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents Être capable de gérer et de dispenser des enseignements à tous les niveaux de formation, Savoir s'inscrire dans une équipe pluri-catégorielle Être capable d'intervenir auprès d'un public adulte Posséder des qualités relationnelles et une aptitude à la médiation Aptitude à la gestion de l'hétérogénéité Être capable de respecter le devoir de réserve et de confidentialité. Avoir anticipé les conditions de travail liées à l'enfermement
Prérequis (diplômes ou expérience)	Enseignant du premier ou du second degré Être titulaire du CAPPEI ou s'engager à le passer Expérience indispensable d'enseignement auprès d'adolescents en situation de grande difficulté scolaire.
Modalité de recrutement	Entretien devant une commission départementale Pour tout contact supplémentaire, s'adresser à l' IEN Ecole Inclusive , M Franck VEYSSIERE

**Responsable Local(e) de l'Enseignement (RLE)
Maison d'arrêt de Périgueux**

Profil du poste	La mission comporte à la fois un volet administratif lié à l'organisation des services et un volet pédagogique avec des temps d'enseignement ainsi que la participation à la Commission Pluridisciplinaire Unique (CPU)
Cadre réglementaire	Convention nationale Education nationale-Justice du 15/10/19 annexée à la Circulaire N°2020-057 du 9/03/2020 L'enseignant assure ses missions sous l'autorité de la proviseure de l'Unité Pédagogique Régionale qui a la responsabilité de l'organisation des enseignements et sous le contrôle des corps d'inspection de l'Education Nationale Autorisation d'accès permanente délivrée par l'Administration pénitentiaire Mission incompatible avec un temps partiel.
Diplôme requis	CAPA-SH, CAPPEI pour être titularisé sur le poste après année probatoire
Missions Compétences attendues générales	Assurer la coordination de l'enseignement en cohérence avec les modalités de fonctionnement de l'établissement pénitentiaire Elaborer et assurer le suivi du projet pédagogique de ULE Conduire un bilan pédagogique initial individuel afin de répondre aux besoins en tenant compte de la durée de la peine, en recherchant l'adhésion de la personne détenue Développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, en portant une attention particulière aux publics prioritaires : jeunes majeurs personnes ne maîtrisant pas la langue française et/ou les savoirs fondamentaux, public non qualifié. Permettre aux personnes de se remobiliser et d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes ainsi que la maîtrise des outils numériques de base Contribuer à la prévention, au repérage et au signalement de la radicalisation et de la violence Accompagner la préparation des diplômes et la validation des acquis Assurer la coordination et l'articulation de l'enseignement avec les activités socio-éducatives et les actions de la formation professionnelle Travailler en partenariat, notamment avec le SPIP, pour sécuriser le parcours de formation ou la passation d'examens dans le cadre de la sortie de détention Constituer et mettre à jour le volet pédagogique du dossier de sortie
Connaissances requises	Connaissance du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé, du système éducatif <u>ainsi que, idéalement</u> , des dispositifs de formation professionnelle
	Disponibilité, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire Capacité à travailler en équipe et en partenariat, adaptabilité à un milieu spécifique Maîtrise des outils numériques Déplacements à prévoir
Conditions particulières d'exercice	Réaffectation à l'année (l'enseignant reste titulaire de son poste lors de la 1 ^{ère} année d'exercice sur le poste de RLE, nomination à titre définitif la 2 ^{ème} année si spécialisation acquise) Exercice sur 36 semaines, étendu selon les besoins du service pour la préparation de la rentrée et de la fin de l'année scolaire Service d'enseignement hebdomadaire conditionné par le statut de l'enseignant, le temps de coordination et de suivi faisant partie de l'ORS Lettre d'objectifs rédigée conjointement par le Proviseur de l'UPR et l'IEN Ecole Inclusive Evaluation conjointe par le Proviseur de l'UPR et l'IEN Ecole Inclusive <u>Plan de formation continue annuel spécifique obligatoire (avec déplacements)</u>
Eléments de rémunération	Traitement selon le profil + indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire se substituant à ISAE/ISOE
Modalités de candidature	Poste à profil relevant d'une Commission de recrutement Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter M. Veyssière (IEN Ecole Inclusive).

Enseignant en CEF

Mission générale	Au sein d'une équipe pluri-professionnelle (éducateurs psychologue, professeur de lycée professionnel, etc.), l'enseignant exerce ses fonctions, sous l'autorité fonctionnelle du directeur du CEF et sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge du dossier des mineurs suivis dans un cadre pénal.
Localisation du poste	CEF de Bergerac
Cadre général	Dans le cadre du partenariat rappelé par la circulaire conjointe entre la PJJ et l'éducation nationale numéro 2015-121 du 3 juillet 2015, un poste d'enseignant est mis à disposition au sein du CEF. L'établissement accueille des mineurs de 15 à 18 ans, placés par décision judiciaire pénale dans le cadre d'une alternative à l'incarcération, majoritairement en rupture avec l'institution scolaire depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.
Fonctions	• Élaborer et conduire des évaluations de compétences pour les mineurs accueillis et contribuer à l'élaboration de rapports sur l'évolution du mineur accueilli. • Assurer une part importante des temps d'enseignement aux jeunes qui ne bénéficient pas d'une inclusion scolaire, notamment en effectuant un travail de remédiation aux difficultés d'acquisition. • Promouvoir l'inclusion scolaire et l'insertion sociale et professionnelle • Accompagner le mineur dans la construction et la réalisation de son projet scolaire et professionnel en lien avec l'équipe pluri professionnelle, la famille et les différents partenaires de la scolarité et de la formation. • Inscrire les temps d'enseignement en complémentarité des autres interventions (activités sportives, culturelles, de citoyenneté, de santé et de prévention). • Participer aux réunions institutionnelles et d'étude de situations. • Contribuer à l'élaboration des rapports d'évolution des mineurs accueillis adressés aux magistrats.
Compétences	• Une connaissance des publics adolescents en difficulté et la volonté de s'engager auprès d'eux. • La capacité de concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques différenciées et d'élaborer des parcours de remédiation individualisés. • La capacité de s'inscrire dans un travail d'équipe. • La connaissance des mécanismes et des ressources de l'orientation et de l'insertion (CIO, mission locale, etc.) et des institutions de droit commun en formation. • La capacité de représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie, du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité. • Une bonne connaissance des institutions et du fonctionnement de l'éducation nationale. • La capacité à s'adapter à une culture professionnelle différente.
Prérequis (diplômes ou expérience)	• Enseignant du premier ou du second degré • Être titulaire du CAPPEI • Expérience indispensable d'enseignement auprès d'adolescents en situation de grande difficulté scolaire.
Contact	IEN Ecole Inclusive, M Franck VEYSSIERE

Evaluateur – Coordinateur vie scolaire / MPDH 24

DESCRIPTION DU POSTE

Missions principales

- Participer à l'évaluation globale de toutes les demandes pour les enfants et adolescents en collaboration avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (médecins, IDE, assistantes sociales, psychologue, ergothérapeute, ...)
- Assurer la préparation et l'animation de l'évaluation de Niveau 3 dominante Vie scolaire,
- Assurer la coordination des évaluations dominante Vie scolaire,
- En lien avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire, présenter les dossiers de la dominante « Vie scolaire » en CDAPH,
- Assure le lien avec les partenaires : IEN, enseignants-référents, établissements médico-sociaux,
- Conseille et informe les familles sur leurs droits et leurs démarches

Savoir-faire

- Connaissance des dispositifs de scolarisation des enfants en situation de handicap, des aménagements possibles, des établissements et services médico-sociaux,
- Connaissances générales en matière de handicap chez l'enfant,
- Compétences en matière d'évaluation des situations d'enfants : connaissance et capacité à identifier les besoins liés au handicap, à proposer les solutions adaptées.

Savoir-être

- Qualités relationnelles pour travailler en équipe et recevoir les familles,
- Discrétion, diplomatie, sens du service public,
- Respect du secret professionnel.

Compétences et titres requis

- Enseignant spécialisé titulaire d'un CAPPEI ou d'un CAPA-SH ou enseignant s'engageant à se présenter à la session 2023 du CAPPEI

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif

Le travail à temps partiel n'est pas compatible avec ce poste.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur Franck VEYSSIERE (IEN ECOLE INCLUSIVE).

Coordonnateur pédagogique en unité d'enseignement maternelle pour enfants autistes **TRELISSAC**

DESCRIPTION DU POSTE

Lorsqu'un établissement médico-social dispose "d'une unité d'enseignement, celle-ci fait l'objet d'une coordination pédagogique assurée par le responsable pédagogique prévu par l'article D. 351-18 du code de l'éducation, qui reçoit la dénomination de « coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement »." article 5 § a) de l'arrêté du 02/04/2009. (Voir également l'article 4 § IV du décret n°2009-378)

Le plan autisme 2018-2022 prévoit à nouveau la création d'unités d'enseignement en école maternelle destinées à l'accueil d'enfants autistes ou avec d'autres troubles envahissants du développement (TED). La mise en œuvre est décrite par l'instruction ministérielle n°DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13-2-2014 (BOEN n°17 du 24 avril 2014)

Missions

Voir annexe 2 de l'instruction ministérielle.

- [Le coordonnateur de l'unité d'enseignement autisme est] « un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH (préférentiellement option D - troubles des fonctions cognitives) » :
 - ☐ Il pilote le projet de l'UE maternelle et assure la cohérence des actions des différents professionnels.
 - ☐ Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
 - ☐ Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
 - ☐ Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
 - ☐ Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
 - ☐ L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
 - ☐ Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
 - ☐ Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue. »

Actions à conduire

- « C'est l'enseignant qui organise notamment l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UE, dans le cadre fixé par les PPS. Il est identifié comme le pilote de l'unité.
L'emploi du temps de l'équipe doit identifier des plages de concertation, de coordination interne, d'élaboration du projet collectif, et de retours de la supervision.
L'ensemble des professionnels intervient dans l'UE sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS, l'équipe médico-sociale s'inscrit par ailleurs également sous son autorité hiérarchique tandis que l'enseignant exerce sous celle de l'IEN [Ecole inclusive (cf. arrêté du 2 avril 2009 susvisé).
Le directeur de l'ESMS informera et associera l'IEN à la résolution de toute situation qui, au sein de la classe ou de l'école, peut conduire à une dégradation des conditions d'enseignement auprès des élèves de l'UE. De même, l'IEN informera le directeur de l'ESMS, responsable de l'UE, de toute situation portée à sa connaissance qui pourrait avoir des conséquences sur le fonctionnement de l'UE, le bien-être et la sécurité des élèves accompagnés par ce dispositif ou des professionnels, y compris l'enseignant, exerçant dans l'unité. »

Compétences et titres requis

- Titre : être titulaire d'un CAPPEI ou d'un CAPA-SH (préférentiellement de l'option D) ou d'un diplôme équivalent ou s'engager à présenter le CAPPEI lors de la session 2020
 - Posséder d'importantes qualités relationnelles et organisationnelles.
 - Avoir une bonne connaissance du réseau des structures médico-sociales du département.
- Avoir une bonne connaissance de toutes les modalités possibles des parcours de formation d'un élève handicapé ainsi que des modalités de travail en vigueur dans l'enseignement « ordinaire » et plus particulièrement de celles de l'école maternelle.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique. et du directeur de l'ESMS responsable de l'UE ou de son représentant.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur Franck VEYSSIERE (IEN ECOLE INCLUSIVE).

Enseignant auprès d'enfant déficient visuel

POSTE	L'enseignant sera rattaché au SESSAD Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, administrativement attaché à la circonscription de l'Ecole Inclusive. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD du centre d'Aillaud Castelet à Boulazac. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD du centre d'Aillaud Castelet de Boulazac.
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	L'enseignant sera amené à se déplacer sur les lieux de vie des jeunes accompagnés (établissements scolaires, domicile...). Il travaillera au sein d'une équipe pluri professionnelle. (directeur, coordonnateur, médecins spécialisés, psychologues, psychomotriciens, éducateurs spécialisés, éducateurs spécialisés, assistante sociale, agent administratif et agent d'entretien) ➤ Accompagnement direct auprès des jeunes (en concertation avec les équipes pédagogiques) Les modalités des interventions demeurent souples, adaptées aux besoins des jeunes et à leur PPS (projet personnalisé de scolarisation), mais aussi aux pratiques pédagogiques des enseignants de la classe ➤ Partenariat avec les établissements scolaires ➤ Travail en équipe pluri professionnelle ➤ Collaboration avec les familles et les enseignants référents concernés
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	Enseignant avec CAPPEI, parcours Déficiants Visuels ou s'engageant à un départ en formation CAPPEI Enseignant se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles des fonctions visuelles : ➤ Une première compétence en braille et outils numériques afférents est préalablement souhaitée. ➤ A défaut l'enseignant s'engage à l'obtenir et à préparer le module d'approfondissement pour les troubles de la fonction visuelle
SPECIFICITE	Le centre d'Aillaud Castelet dispose d'un SESSAD pour déficients sensoriels de 65 places ➤ Déficiants auditifs (0 à 20 ans) ➤ Déficiants visuels (0 à 60 ans) Les missions du SESSAD sont définies par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) dans ses articles D. 312-98 à 312-122 Son action est orientée principalement vers : ➤ l'accompagnement précoce pour les enfants de l'naissance à 3 ans ➤ Le soutien à la scolarisation et aux acquisitions de l'autonomie
SITUATION ADMINISTRATIVE	27h hebdomadaires (24h pour le suivi des jeunes + 3h réunion de synthèse, fonctionnement, projets...) Cet horaire est indicatif. L'emploi du temps est évolutif et est déterminé au regard des besoins du service par le directeur du SESSAD. Poste incompatible avec l'exercice à temps partiel Entretien devant une commission départementale. Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur VEYSSIERE (IEN Ecole Inclusive).

Enseignant spécialisé :50% EEAP Calypso + 50% IME Les Vergnes

Description du poste :

L'enseignant en charge de ces deux mi-temps est un personnel de l'éducation nationale titulaire d'un diplôme d'enseignant spécialisé (cf. « compétences et titres requis » ci-dessous).

Lors de ses missions, il effectuera sa quotité de travail à 50% auprès de l'Institut Médico Educatif Les vergnes et à 50% dans l'établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés « Calypso », les deux structures étant localisées à ATUR.

Missions et actions à conduire :

1) Institut Médico Educatif Les Vergnes :

Les missions de l'enseignant spécialisé de l'Unité d'Enseignement sont :

- concevoir, analyser, évaluer un enseignement adapté permettant à chaque élève de l'UE d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie en lien avec son projet personnalisé de scolarisation ;
- évaluer finement les compétences des élèves et ses progrès afin de pouvoir en rendre compte à l'équipe pluridisciplinaire de l'IME ; - informer les familles de l'évolution des progrès et des résultats pédagogiques de l'enfant ; - mettre en œuvre une organisation pédagogique en classe, en étroite collaboration avec les personnels de l'établissement (éducateurs, paramédicaux, ...) - participer avec l'équipe pluridisciplinaire de l'Etablissement Médico-social, aux évaluations permettant le réajustement des projets individuels de chaque élève ;

En Unité d'Enseignement Externalisée :

- assurer la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école dans laquelle est implantée l'UEE, notamment en participant aux conseils des maîtres de l'école ; - s'inscrire comme personne ressource auprès des enseignants de l'école.

2) EEAP « Calypso » à Atur :

- L'enseignant sera à même de proposer des enseignements adaptés aux enfants et adolescents séjournant dans cet établissement dont le polyhandicap et l'importance des prises en charge ne permettent pas d'envisager une scolarisation en milieu ordinaire.
- Ces temps de scolarisation au sein de l'établissement devront permettre la réalisation d'acquisitions dans le domaine scolaire, le développement de la personnalité et la socialisation des enfants et adolescents accueillis qui présentent un handicap grave à expression multiple associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde avec des restrictions très importantes de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.
- Les temps de scolarisation de ces élèves seront aménagés en fonction des besoins en soins et en rééducation.
- Les enseignements s'effectuent en petits groupes en fonction des âges, des compétences et des besoins dans le respect des besoins éducatifs particuliers de chaque élève.

Objectifs : S'approprier le langage, découvrir le monde, devenir élève, découvrir le symbolique, agir et s'exprimer avec son corps, expérimenter, percevoir, sentir, imaginer, créer.

Diplôme requis :

CAPPEI parcours UE privilégié

Modalités de candidature :

Poste à profil relevant d'une commission de recrutement

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur VEYSSIERE (IEN Ecole Inclusive).

Coordonnateur pédagogique en unité d'enseignement

Complexe Bayot Sarrazi

Etablissement

Poste à 100% coordination pédagogique sur l'IME, le DITEP, et le SESSAD.

Profil du poste

Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.

Missions

Il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements ;

Le coordinateur pédagogique est l'interlocuteur privilégié des familles pour les questions relatives au parcours scolaire de l'enfant. Il doit veiller à ce que chaque famille ait une information suffisante et claire sur le parcours scolaire de son enfant.

Il travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires où les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves.

Il accompagne aussi la mise en place et le suivi des différentes unités d'enseignement externalisées.

Il impulse une dynamique d'inclusions.

Le coordonnateur pédagogique veille à :

- la nature et les niveaux des enseignements dispensés en conformité avec les exigences réglementaires.
- la nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation des élèves :

les collaborations particulières établies avec certains établissements scolaires, en précisant dans ce dernier cas les établissements concernés, les modalités pratiques des interventions au sein des locaux scolaires et les lieux d'intervention ;

- les modalités de coopération entre les enseignants exerçant au sein de l'unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés par la convention. Cette coopération porte notamment sur l'analyse et le suivi des actions pédagogiques mises en œuvre, leur complémentarité, ainsi que sur les méthodes pédagogiques adaptées utilisées pour les réaliser. Elle porte également sur les modalités de travail en commun : fréquence, composition et organisation des réunions pédagogiques.

Modalités d'organisation

Il est l'interface entre l'équipe pédagogique de l'Unité d'Enseignement (UE) et l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement (éducative et thérapeutique).

Il accueille et rencontre les familles avec l'équipe pédagogique de l'UE.

Il étudie les conditions d'accueil et de scolarisation, analyse et quantifie les moyens à mettre en œuvre en terme de personnel, locaux, matériel.

Il sollicite le directeur pour des aménagements éventuels : effectifs, transports, restauration scolaire.

Il anime, impulse et assure la mise en œuvre du projet pédagogique.

Il rédige les conventions relatives à tout accueil scolaire en dehors de l'unité d'enseignement de l'établissement en lien avec le directeur.

Il participe aux réunions de coordination avec les autres chefs de service de l'établissement.

Il travaille en relation étroite avec la circonscription Ecole Inclusive.

Diplômes requis et compétences attendues

CAPPEI ou équivalent, préférentiellement parcours UE

- Faire preuve de compétences dans la gestion et l'animation d'une équipe.
- Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise en ce qui concerne les conduites troubles et les troubles cognitifs.
- Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.
- Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique).
- Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur VEYSSIERE (IEN Ecole Inclusive).

Enseignant en UE (classe interne ou externalisée)

Dispositif DITEP complexe BAYOT SARRAZI

Etablissement

Poste à 100% d'enseignement dépendant du complexe Bayot Sarrazi de Coulounieix-Chamiers

Travail partenarial

- **Mettre en œuvre le projet pédagogique** de l'UE **sous le pilotage de la coordinatrice pédagogique du complexe Bayot Sarrazi** et **s'assurer de la cohérence des actions** des différents professionnels.
- **Partager avec les autres professionnels** de l'ESMS **un langage** et **des outils** de réflexion communs.
- **Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration** avec l'équipe de professionnels de l'ESMS et avec celle des établissements d'accueil pour favoriser l'inclusion des élèves.
- **Réaliser** avec des partenaires **les évaluations** qui permettent les réajustements des projets.

Missions pédagogiques

- **Assurer et adapter les enseignements.**
- **Concevoir le projet pédagogique individuel** lié au **projet personnalisé d'accompagnement** (PPA).
- **Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps** de chaque élève en fonction des indications portées dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- **Assurer la cohérence des interventions**, la modulation entre temps collectifs et individuels, l'identification précise des actions menées auprès des élèves par les personnels en fonction du programme pédagogique, éducatif et thérapeutique.
- **Participer aux réunions de concertation** en interne du DITEP et au sein des établissements dans le cadre **des inclusions**.

Diplôme requis

CAPPEI ou équivalent, parcours UE privilégié

Modalités de recrutement

L'enseignant intervient **sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS** et exerce **sous celle de l'IEN**.

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur VEYSSIERE (IEN Ecole Inclusive).